



République Gabonaise



Système des Nations Unies

**PLAN CADRE  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT  
2007-2011**

**Gabon**

**Mars 2006**

**Préambule : Engagement du Gouvernement et du Système des Nations Unies pour apporter une réponse collective et appropriée aux grands défis du développement durable axé sur la lutte contre la pauvreté au Gabon.**

Le Gabon a ratifié les deux instruments de droit international qui, avec la Déclaration de 1948, constituent les pièces maîtresses de la Charte Internationale des Droits de l'homme, à savoir : les Pactes de 1966 relatifs aux droits civils et politiques d'une part, et aux droits économiques, sociaux et culturels d'autre part. De même, le Gabon a adhéré aux Conventions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention de Genève et à son protocole de 1967, ainsi qu'à celle de l'OUA sur les réfugiés, aux Conventions sur les droits de l'enfant et ceux des travailleurs migrants.

La Constitution gabonaise garantit à tous les citoyens le plein exercice de tous leurs droits fondamentaux.

Membre de l'ONU, le Gabon adhère à la nouvelle donne internationale marquée ces dernières décennies par la réaffirmation de l'interdépendance entre développement, démocratie, respect des libertés fondamentales et des droits humains. Le pays, à l'instar de plusieurs Etats du monde, a signé la Déclaration du Millénaire, s'engageant ainsi résolument à faire de la réalisation, d'ici 2015, des Objectifs du Millénaire pour le Développement, une cible majeure de sa stratégie de développement à long terme.

L'Equipe de pays du Système des Nations Unies au Gabon appuie les efforts du pays, sous le leadership du Gouvernement, pour la promotion d'un développement social et économique durable centré sur la personne humaine et préservant les générations futures. Elle s'engage à accompagner le Gouvernement et à le soutenir dans sa quête permanente d'un monde meilleur pour les populations. Pour ce faire, l'Equipe de pays contribue à le soutenir à remplir les engagements qu'il a pris en signant la Déclaration du Millénaire.

L'Equipe de pays s'engage à mettre en œuvre la réforme du Secrétaire Général des Nations Unies initiée depuis 1997. A cet effet, elle s'engage à travailler en partenariat avec tous les acteurs du développement au Gabon et sous la conduite du gouvernement pour des progrès sensibles dans les domaines clés du développement humain, à savoir : i) La réduction de la mortalité maternelle et infantile, ii) La lutte contre la maladie, iii) La gouvernance et iv) La lutte contre la pauvreté, en conformité avec les analyses du bilan commun de pays (CCA) et celles du Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), d'une part et de la Loi d'Orientation du Développement économique et social (LODES), d'autre part.



**M. Kristian LAUBJERG**  
Représentant de l'UNICEF



**Dr André NDIKUYEZE**  
Représentant de l'OMS



**M. Benedict AKINOLA**  
Représentant Régional du HCR



**Mme Robertine RAONIMAHARY**  
Représentant a.i. de l'UNESCO



**M. Tshikala Bulalu TSHIBAKA**  
Représentant de la FAO



**Mme Fatoumata Bintou DJIBO**  
Coordonnateur Résident du SNU

Pour le Gouvernement du Gabon



**Mme Fatoumata Bintou DJIBO**  
Représentant Résident du PNUD  
Coordonnateur Résident  
du Système des Nations Unies



**S.E. M. Casimir OYE MBA**  
Ministre d'Etat, Ministre de la Planification et de  
la Programmation du Développement

## Table des matières

	<b>Pages</b>
Préambule	1
Résumé analytique	3
Liste des sigles et abréviations	5
Section 1 : Introduction	6
Section 2 : Les résultats dans les différents domaines de coopération	7
2.1 – La réduction de la mortalité maternelle et infantile	
2.2 – La réduction de la mortalité et de la morbidité des maladies transmissibles	8
2.3 – L'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale	
2.4 – La réduction de la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique, social et environnemental	
Section 3 : Les ressources du programme	9
Section 4 : La mise en œuvre de l'UNDAF	9
Section 5 : Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination	10
5.1 – Gestion axée sur les résultats	
5.2 – Mécanismes de Suivi et Evaluation	
Annexes	12
La matrice de l'UNDAF	13
La matrice du cadre de suivi et évaluation	20
Le Calendrier de suivi et évaluation	32
Le budget de l'UNDAF	33

**Résumé analytique : Défis de développement et stratégies d'intervention du SNU**

PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT (Les 4 piliers du DSCR)	AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION ET EFFETS DE LA RÉPONSE COLLECTIVE DE L'ÉQUIPE DE PAYS	EFFETS DES PROGRAMMES DE PAYS
DURABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT	GRAND ÉCART ENTRE PNB ET IDH	AMÉLIORER L'ACCÈS DES POPULATIONS AUX SERVICES ESSENTIELS DE BASE (SANTÉ, ÉDUCATION, HABITAT)	<b>Réduction de la mortalité maternelle et infantile :</b>  L'accès des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans aux soins de santé de qualité est amélioré	1. L'accès aux soins curatifs de qualité en faveur de la mère et de l'enfant de moins de 5 ans est amélioré; 2. La prévention des maladies chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans est renforcée; 3. L'accès des populations ciblées à une alimentation de qualité et équilibrée est amélioré
	VULNÉRABILITÉ SANITAIRE		<b>Réduction de la mortalité et de la morbidité des maladies :</b>  Les réponses nationales au VIH/SIDA et au paludisme sont renforcées	4. 80% des populations cibles savent prévenir l'infection à VIH; 5. L'accessibilité à la prise en charge globale (médicale, éco, nutrit., OEV, juridique/planification et processus budgétaires) est accrue; 6. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes bénéficient de la prise en charge correcte (Protocole Gabon) et des moyens de protection pour lutter contre le paludisme au niveau des formations sanitaires et des communautés; 7. La surveillance épidémiologique et la gestion de l'information est améliorée pour les 2 maladies
PAUVRETÉ STRUCTURELLE	ÉCONOMIE NON DIVERSIFIÉE	AMÉLIORER LA GOUVERNANCE	<b>Amélioration de la gouvernance politique, économique, sociale ainsi que la gestion durable des ressources naturelles :</b>  Les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont renforcées	8. Le cadre législatif, juridique et économique régissant le fonctionnement des institutions politiques et sociales est amélioré; 9. L'implication et la participation des acteurs communautaires dans la gestion des affaires publiques est effective; 10. Un cadre de surveillance écologique opérationnel et efficace est mis en place
	INSUFFISANCE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES RESSOURCES HUMAINES			
	CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES FAIBLES	AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES	11. Les politiques budgétaires, fiscales et sectorielles pour les pauvres sont adoptées et mises en œuvre; 12. Les revenus des pauvres et des groupes vulnérables sont augmentés; 13. Les populations les plus démunies et les plus vulnérables accèdent aux services sociaux de base; 14. Tous les enfants en difficulté, notamment les filles, et ceux appartenant à des groupes minoritaires vulnérables ont accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité	
	INSOUTENABILITÉ DE LA DETTE			MENACE SUR LA SOUTENABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les mécanismes de suivi et évaluation		
Les groupes de revue thématique	Les structures	Les activités
Réduction de la mortalité maternelle et infantile	Comité de pilotage Groupes de revue thématique Participants : Gouvernement, Municipalités, Agences SNU, ONG, Secteur privé, Partenaires techniques et financiers	Réunions de coordination de l'Équipe de pays
Lutte contre la maladie		Réunions trimestrielles des Groupes de revue thématique
Gouvernance		Réunions semestrielles du comité de pilotage.
Lutte contre la pauvreté		Réunions semestrielles Gouvernement /SNU
		Études d'impact
		Enquêtes
		Évaluation annuelle
		Évaluation conjointe à mi-parcours
		Évaluation finale

## Liste des sigles et abréviations

BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CCA	Bilan commun de pays
CDE	Convention sur les droits de l'enfant
CEDEF	Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
DOT	Directly observed treatment
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme conjoint des Nations Unies pour la lutte contre VIH/SIDA
OUA	Organisation de l'unité africaine
PF	Planning familial
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPT	Pays pauvres très endettés
PTME	Prévention de la transmission mère-enfant
PVIH	Personne vivant avec le VIH
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
RNDH	Rapport national sur le développement humain
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la reproduction
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
USD	Dollar des États-Unis

## SECTION I : INTRODUCTION

Quoique inéligible à l'initiative PPTE, le Gabon a élaboré son premier Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). Initié donc sur une base volontariste en janvier 2002, ce processus, qui s'est achevé à la fin de l'année 2005, témoigne de la volonté du Gouvernement gabonais de lutter résolument contre la pauvreté. De ce point de vue, le DSCR est une stratégie globale basée sur : (i) une vision intégrée du développement destiné à améliorer la croissance, à réduire la pauvreté et à mieux intégrer le concept d'équité, (ii) des mesures susceptibles de réorienter les politiques publiques en faveur de la réduction de la pauvreté, (iii) l'appropriation des politiques de développement par le pays, (iv) un partenariat et une démarche participative incluant la société civile, le secteur privé, les communautés de base, etc. et (v) une stratégie axée sur les résultats.

Le DSCR est bâti sur quatre piliers :

- 1) Promotion d'une croissance forte, soutenue, génératrice d'emplois et bénéfique aux pauvres,
- 2) Amélioration des infrastructures,
- 3) Amélioration de l'accès des populations aux services essentiels (santé, éducation, habitat),
- 4) Amélioration de la gouvernance.

En avril 2005, alors que l'élaboration du DSCR, entamée deux ans et demi plus tôt connaissait un ralentissement puis une réorientation, le Gouvernement et le Système des Nations Unies, d'un commun accord, décidèrent de procéder, à travers le bilan commun de pays (CCA), à l'analyse de la situation socio-économique du Gabon en vue de la planification de l'appui des Nations Unies au développement du Gabon pour le cycle de coopération 2007-2011. Avec la participation du Gouvernement, du Parlement, de la société civile et de la communauté des donateurs, cette analyse s'est faite sous le prisme de quatre préoccupations nationales exprimées fortement dans le DSCR intérimaire : Education ; Santé et Environnement ; Lutte contre le VIH/SIDA et les autres maladies ; Croissance économique et Génération de revenus, avec le Genre et les Droits humains comme thèmes transversaux.

La tendance de l'analyse de la situation faite par les groupes thématiques du CCA a fait ressortir que l'appui du SNU au développement du Gabon pour le cycle 2007 à 2011 apporterait de la valeur ajoutée dans les domaines suivants :

1. Accès aux services sociaux de base que sont l'eau, l'éducation, la santé, le logement, etc. et amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables (veuves, personnes du troisième âge, filles-mères, femmes chefs de ménage, enfants, adolescents, réfugiés, indigents et handicapés) ;
2. Gestion rationnelle de l'environnement, aménagement mieux équilibré du territoire et meilleure répartition des ressources ;
3. Amélioration de la formation professionnelle en vue de faciliter l'accès à l'emploi, de diminuer l'emprise du chômage et de développer l'entrepreneuriat ; tout en protégeant les droits fondamentaux des travailleurs : l'emploi, la protection sociale (réhabilitation et extension), le tripartisme et le dialogue social ;
4. Amélioration de la gouvernance : le programme de coopération devrait appuyer le renforcement des capacités institutionnelles, la transparence et l'éthique. Par ailleurs, un accent devrait être mis sur le développement des ressources humaines et le renforcement du sens des responsabilités de tous les citoyens.

Alors que le SNU entamait le processus de validation du CCA, le Gouvernement définit, en juillet 2005, les quatre priorités nationales qui allaient être prises en compte dans le DSCRP : Promotion d'une croissance forte, soutenue, génératrice d'emplois et bénéfique aux pauvres ; Amélioration des infrastructures ; Amélioration de l'accès des populations aux services essentiels (santé, éducation, habitat) ; Amélioration de la gouvernance.

C'est ainsi que l'Equipe de pays décida de s'en tenir aux orientations du DSCRP et d'axer l'atelier de planification stratégique tenu en juillet 2005, sur ces priorités. Furent retenus, lors de l'atelier et en accord avec le Gouvernement, le Parlement, la société civile et les donateurs, les quatre domaines prioritaires émergeant des analyses sectorielles du DSCRP sur lesquels le Système des Nations Unies est en mesure de réaliser des impacts au cours du cycle de coopération 2007-2011 et de contribuer significativement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces quatre domaines de coopération sont : la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la réduction de la mortalité et de la morbidité des maladies, l'amélioration de la gouvernance politique, économique, sociale ainsi que la gestion durable des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social.

Les interventions du SNU s'appuient sur les engagements pris par le Gouvernement gabonais à travers la ratification d'un ensemble de conventions internationales permettant la réalisation du développement humain durable ainsi que les engagements du Secrétaire Général des Nations Unies concernant les préoccupations internationales sur les questions de la protection de la Mère et de l'Enfant, la santé en particulier le VIH/SIDA, la gouvernance et la réduction de la pauvreté. Ces engagements communs de la partie nationale et de la partie internationale feront l'objet d'un suivi systématique afin de pouvoir rendre compte des progrès et avancées dans le cadre de la réalisation de l'UNDAF au Gabon.

## **SECTION II : LES RÉSULTATS DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COOPÉRATION**

Fort de ses avantages comparatifs et de la perspective d'optimiser son impact sur le développement du pays, le SNU a identifié pour la période de programmation 2007 – 2011, en plus des thématiques transversales que sont les droits de l'homme et le genre, les domaines stratégiques de coopération suivants: (i) la santé maternelle et infantile; (ii) la lutte contre la maladie; (iii) la bonne gouvernance; et (iv) la lutte contre la pauvreté. Ces domaines de coopération correspondent à trois des quatre piliers du DSCRP que sont: (i) l'amélioration significative de l'accès de toutes les populations aux biens et services essentiels (pilier n°2); (ii) la promotion d'une croissance de qualité, forte, durable et plus bénéfique aux pauvres promue (pilier n°1); et (iii) l'amélioration de la gouvernance (pilier n°4). De manière plus précise, les domaines de coopération «Santé maternelle et infantile» et «Lutte contre la maladie» font partie des axes stratégiques du pilier n°2 tandis que le domaine de coopération «Lutte contre la pauvreté» regroupe plusieurs axes stratégiques des piliers n°1 et 2.

Le SNU s'engage, à travers l'UNDAF, à accompagner le pays à réaliser ses priorités majeures de développement dans chacun des domaines de coopération retenus.

### **2.1 – La réduction de la mortalité maternelle et infantile**

Dans le cadre du DSCRP 2006–2008 et du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2006–2010 en cours de finalisation, les autorités nationales recherchent à réduire la mortalité infantile et maternelle conformément aux OMD numéros 4 et 5, mais dans les proportions spécifiques au pays. Pour atteindre cet objectif, elles envisagent: (i) d'améliorer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du système sanitaire; (ii) de valoriser et développer les ressources humaines en adéquation avec les besoins du système de santé; (iii) d'améliorer le financement et l'utilisation des ressources financières du système de santé; (iv) d'adapter l'offre et la qualité des services de santé pour répondre aux besoins de toutes les populations et notamment des pauvres; et (v) de maîtriser les principaux problèmes de santé et améliorer les déterminants sanitaires environnementaux.



En vue de contribuer à la réalisation de l'objectif visé par les autorités nationales, le SNU cible le résultat suivant par son action collective: l'accès des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans aux soins de santé de qualité et à un environnement sain, est amélioré d'ici 2011. Cette réponse collective du SNU résultera de l'obtention des trois effets majeurs suivants: (i) l'accès aux soins curatifs de qualité en faveur de la mère et de l'enfant de moins de 5 ans est amélioré; (ii) la prévention des maladies chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans est renforcée; (iii) l'accès des populations ciblées à une alimentation de qualité et équilibrée est amélioré.

## **2.2 – La réduction de la mortalité et de la morbidité des maladies**

La priorité nationale dans le cadre de la lutte contre la maladie est de réduire la mortalité et la morbidité des maladies grâce notamment à une meilleure exécution du Programme National de lutte contre le VIH/SIDA et du Programme National de Lutte contre le Paludisme. Pour contribuer à cet objectif visé par les autorités nationales, l'action collective du SNU s'est fixée la cible suivante: les réponses nationales au VIH/SIDA et au paludisme sont renforcées d'ici 2011.

L'obtention de ce résultat commun du SNU passera par la réalisation des quatre effets significatifs suivants à l'horizon 2011: (i) 80% des populations cibles savent prévenir l'infection à VIH; (ii) l'accessibilité à la prise en charge globale est accrue; (iii) les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes bénéficient de la prise en charge correcte et de moyens de protection pour lutter contre le paludisme au niveau des formations sanitaires et des communautés; (iv) la surveillance épidémiologique et la gestion de l'information sont améliorées pour le VIH/SIDA et le paludisme.

## **2.3 – L'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale**

Dans le cadre du Programme national de bonne gouvernance (PNBG) en cours de formulation et du pilier n°3 du DSCR, les autorités nationales se sont fixées pour objectif majeur d'améliorer la gouvernance politique, économique, sociale ainsi que la gestion durable des ressources naturelles afin de promouvoir l'efficacité et la transparence dans la gestion de l'Etat, consolider l'Etat de droit, garantir la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques et améliorer la gestion des ressources naturelles. Dans cette optique, le SNU entend contribuer de manière significative à la réalisation de cette priorité nationale par un ensemble d'interventions concourant d'ici à l'an 2011 à améliorer les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires. Cette réponse collective du SNU est subordonnée à l'atteinte des effets suivants: (i) le cadre législatif, juridique et économique régissant le fonctionnement des institutions politiques et sociales est amélioré, (ii) L'implication et la participation des acteurs communautaires dans la gestion des affaires publiques est effective; (iii) Un cadre de surveillance écologique opérationnel et efficace est mis en place.

## **2.4 – La réduction de la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social**

L'objectif de développement fixé par les autorités nationales dans ce cadre est de réduire la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social. En guise de contribution à ce résultat escompté au niveau national, le SNU se propose d'œuvrer d'ici à l'an 2011, à la réduction de la pauvreté, avec un accent particulier sur les groupes vulnérables par la diversification de l'économie. La matérialisation de cette réponse collective du SNU passe par l'obtention des quatre (4) effets majeurs suivants: (i) les politiques budgétaires, fiscales et sectorielles, pour les pauvres sont adoptées et mises en œuvre; (ii) les revenus des pauvres et des groupes vulnérables sont augmentés; (iii) les populations les plus démunies et les plus vulnérables accèdent aux services sociaux de base; (iv) tous les enfants, notamment les filles et ceux appartenant à des groupes minoritaires vulnérables ont accès à un enseignement primaires obligatoire et gratuit de qualité.

### **SECTION III : LES RESSOURCES DU PROGRAMME**

Les effets escomptés par les agences du SNU à titre d'aide à la réalisation de l'UNDAF et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement au Gabon exigeront des ressources financières de l'ordre de 61, 130 millions de dollars des États-Unis. Sur ce montant, 35, 886 millions de dollars proviendront des fonds propres des agences et 25, 244 millions devront être mobilisés.

Les agences du SNU disposent d'expériences réussies en matière de mobilisation de ressources auprès des sources gouvernementales ainsi que privées, qui pourront être capitalisées pour combler les financements à rechercher.

Un partenariat fructueux existe entre les agences du SNU et les partenaires au développement bilatéraux (Coopération française y compris l'Agence française de développement, États-Unis, Japon) et multilatéraux (Banque Africaine de Développement et Union Européenne) traditionnels dont plusieurs apportent déjà leur contribution financière aux interventions du SNU au Gabon. Ce sera davantage consolidé et élargi à d'autres partenaires bilatéraux tels que la Chine, le Brésil, la Russie, etc., et multilatéraux tels que l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, ainsi qu'aux opérateurs du secteur privé, notamment ceux qui interviennent dans les secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications.

Les efforts de mobilisation de fonds du SNU seront encadrés par une stratégie ciblée de mobilisation des ressources visant à la fois les partenaires techniques et financiers et le secteur privé du Gabon. Cette stratégie, dont la mise en œuvre impliquera les institutions gouvernementales (Ministères, Gouvernorats de Provinces et Mairies) ainsi que la société civile (Chambres de commerce, Confédérations patronales, Associations, etc.) s'articulera autour de la tenue de réunions de concertation et de tables rondes sectorielles ou thématiques.

### **SECTION IV : LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF**

Les quatre domaines de coopération retenus offrent au SNU de larges opportunités pour une approche intégrée de ses interventions et pour une collaboration plus étroite entre les agences donnant ainsi à celles-ci la possibilité de développer une plus grande synergie de leurs actions dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF. Une telle synergie serait de nature à éviter les duplications et à optimiser par là même, l'utilisation des ressources du SNU. L'approche intégrée permettra au SNU d'accompagner le pays dans les multiples fronts (sectoriels, thématiques et géographiques) des défis de développement et facilitera l'édification des partenariats stratégiques avec les autres acteurs de développement que sont le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les bilatéraux et les multilatéraux.

En vue d'assurer une bonne contribution du SNU à la réalisation des priorités nationales de développement ayant trait aux domaines de coopération retenus par l'UNDAF, les programmes conjoints seront conclus entre les agences du SNU. Le choix des modalités d'exécution de ces programmes et des mécanismes de gestion de leurs ressources sera guidé par la recherche d'une meilleure efficacité et d'une fluidité d'exécution de l'UNDAF.

A l'examen de la matrice des résultats, il est apparu que certains effets et produits présentent une forte concentration d'agences et méritent de faire l'objet de programmes conjoints. C'est le cas notamment dans la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la dynamique communautaire, le système de suivi et évaluation du DSCR, le costing des OMD, et la vaccination de routine. Cet examen a permis de dégager une volonté commune des agences du SNU de se focaliser sur deux domaines : la lutte contre le VIH/SIDA et la promotion de la dynamique communautaire. Il a ainsi été retenu que les deux programmes conjoints soient élaborés tout en identifiant des activités conjointes dans les autres domaines. Les principes suivants ont été à la base de ce choix :

- agir là où le SNU peut présenter une masse critique en termes de capacités et de ressources financières

- être efficace et stratégique dans ce qui se fait ensemble
- agir là où le SNU peut faire la différence, en particulier dans une zone d'intervention bien ciblée à l'intérieur du pays. A cet égard, il a été décidé de partir de ce qui se fait déjà ensemble (dans la région d'Omboué dans l'Ogooué Maritime, par exemple)
- montrer que les agences du SNU travaillent ensemble.

Ces programmes conjoints feront l'objet de signatures de protocoles d'accord interagences qui seront ouverts à la partie nationale et à d'autres partenaires au développement en vue d'une meilleure harmonisation et d'un parfait alignement de l'aide au développement. Une telle ouverture donnera également lieu à la conclusion des programmes parallèles qui feront l'objet d'arrangements spécifiques de gestion et de mise en œuvre.

En concertation avec le Gouvernement et les Bailleurs de fonds, le Coordonnateur Résident oeuvrera à la mise en place d'un dispositif garantissant l'efficacité de l'aide conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris de mars 2005.

## **SECTION V : LES MÉCANISMES DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE COORDINATION**

### **5.1 – Gestion axée sur les résultats**

La Gestion des programmes issus de l'UNDAF sera axée sur les résultats. Cette approche s'inscrit dans la logique de programmation ciblée et de gestion re-centrée autour des effets UNDAF. Toute programmation des ressources disponibles se fera autour de la matrice des effets des programmes de pays pour assurer que l'équipe du système des Nations travaille ensemble de manière plus coordonnée. L'introduction de cette approche devra permettre de choisir un paquet stratégique d'interventions susceptibles d'entraîner des changements rapides et visibles dans la vie des populations gabonaises.

### **5.2 – Mécanismes de Suivi et Evaluation**

Les mécanismes de Suivi et Evaluation ont pour but d'aider le SNU et ses partenaires dans le suivi continu des progrès et performances découlant de la mise en oeuvre des programmes de pays. Ils comportent un ensemble d'outils et des dispositifs organisationnels qui faciliteront la collecte permanente des informations pour la préparation des revues annuelles et à mi-parcours de l'UNDAF. Ils définissent une liste des indicateurs pertinents qui permettront de disposer de façon continue des informations nécessaires à la mise à jour de l'analyse de la situation socio-économique du Gabon. L'utilisation effective de ces mécanismes comme outils de gestion des programmes de pays permettra d'identifier les axes de coopération qui méritent d'être renforcés et les stratégies qui doivent être réajustées pour atteindre un impact plus visible de la réponse du SNU aux priorités nationales. La revue des performances de l'UNDAF servira de référence au Gouvernement et à l'équipe du SNU dans la préparation de nouvelles phases de programmation annuelle.

De ce qui précède, la gestion de l'UNDAF sera articulée autour de quatre mécanismes ci-après :

**Le Bureau du Coordonnateur Résident** : Ce bureau sera chargé de mettre en place les stratégies de coordination de l'équipe du SNU en termes d'harmonisation de cycle des programmes. Il devra s'assurer que le document de programme de pays de chaque agence du SNU s'inscrive dans le cadre de l'UNDAF, en réponse aux priorités nationales.

**L'Equipe de pays** : Le rôle de l'Equipe de pays est d'examiner les opportunités et les modalités pratiques de programmation conjointe en vue d'assurer une utilisation rationnelle des ressources disponibles au pays (meilleure coordination de l'aide au développement).

**Le comité de pilotage UNDAF** : Ce comité est composé de tous les Chefs d'agences et des Chargés des programmes du SNU au pays. Il est responsable de la conception et de la gestion des programmes de pays ainsi que de la revue annuelle et à mi-parcours de l'UNDAF. Ce comité examinera non seulement, le contenu de chaque programme de pays, mais aussi les modalités de mobilisation et de gestion des ressources allouées aux différents programmes.

**Les Groupes de revue thématiques UNDAF** : Au nombre de quatre, ces organes mixtes (Gouvernement, SNU, Bailleurs de fonds et Société civile) seront responsables de la mise en œuvre de l'UNDAF. Chaque groupe sera dirigé par une agence du SNU qui aurait un avantage comparatif en la matière. Les membres des groupes de revue thématiques seront mis en réseau sous la coordination du comité de pilotage, et devront se réunir une fois par trimestre pour apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.

# ANNEXES

**ANNEXE 1**  
**MATRICES DU CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (UNDAF) DU GABON 2007-2011**

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : REDUCTION DE LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE				
Priorité ou But National : Réduire la mortalité maternelle et infantile				
Effet de l'UNDAF : L'accès des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans aux soins de santé de qualité, amélioré d'ici 2011				
Effets des Programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (USD, 000)	
			Propres	A mobiliser
<b>1. L'accès aux soins curatifs de qualité en faveur de la mère et de l'enfant de moins de 5 ans est amélioré</b>	1.1. 13 hôpitaux et 54 centres médicaux et de santé sont approvisionnés en fournitures et produits de santé (médicaments et consommables; matériel de soins obstétricaux et néonataux d'urgence)	OMS UNFPA UNHCR	45 200	310 200 81
	1.2. 64 centres médicaux et centres de santé assurent la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de la mère	UNICEF OMS UNHCR	130 25	250 62
	1.3. 319 sages femmes, 141 infirmières auxiliaires d'accouchement et 54 médecins sont formés/recyclés en santé maternelle et infantile (dans 54 départements sanitaires)	OMS UNFPA UNICEF	25 200	250 300
	1.4. 64 centres médicaux et centre de santé ont une approche communautaire et offrent des services en santé de la reproduction	UNICEF UNFPA OMS	250 150 10	75 200 20
	1.5. Les réfugiés ainsi que leurs enfants bénéficient des soins de santé primaire y compris les aspects de santé de la reproduction	UNHCR OMS		50
<b>2. La prévention des maladies chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans est renforcée</b>	2.1. Le taux de couverture vaccinal de routine passe de 45 à 90% au niveau national	UNICEF OMS	1700 486	975
	2.2. 60% de la population cible (adolescents, femmes en âge de procréer et les hommes) des zones d'intervention est informée sur la maternité sans risque	OMS UNFPA	20 50	70 100
<b>3. L'accès des populations ciblées à une alimentation de qualité et équilibrée est amélioré</b>	3.1. Un programme (intervention) d'éducation nutritionnelle et d'allaitement maternel exclusif est inséré/renforce dans 13 hôpitaux et 54 centres médicaux et de santé	OMS UNICEF FAO	40	140
	3.2. 40% des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants les plus vulnérables bénéficient d'une alimentation enrichie en micronutriments et vitamines dans les zones d'intervention	UNICEF FAO OMS		50
	3.3. Les capacités des structures de contrôle et de surveillance de la qualité des aliments sont renforcées	FAO OMS		30

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : LUTTE CONTRE LA MALADIE				
Priorité ou But National : Réduire la mortalité et la morbidité des maladies				
Effet de l'UNDAF : Les réponses nationales au VIH/SIDA et au paludisme sont renforcées d'ici 2011				
Effets des Programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (USD, 000)	
			Propres	A mobiliser
<b>4. 80% des populations cibles savent prévenir l'infection à VIH</b>	4.1. 80% des jeunes adolescents ont accès à l'information sur le VIH/SIDA	UNICEF UNFPA UNESCO UNHCR OMS ONUSIDA PNUD	100    50	405 300 100 15 100
	4.2. 22 centres de santé de la reproduction offrent des services de qualité (informations, condoms, conseils)	UNFPA OMS UNHCR	250	200 40 14
	4.3. 60% des populations à risque (Professionnel (les) du sexe, militaires, prisonniers, camionneurs axe Bitam-Libreville, etc.) ainsi que les réfugiés savent prévenir l'infection à VIH	PNUD OMS ONUSIDA UNFPA UNHCR	100  100	30  100
	4.4. Une campagne annuelle multimédia de sensibilisation pour le changement de comportement à risque est organisée	OMS UNFPA UNESCO PNUD UNICEF	71 75	142 50
	4.5. La programmation, la mise à disposition, la gestion et la sécurisation des préservatifs masculins et féminins est assurée dans les zones d'intervention	UNFPA OMS	300	300
<b>5. L'accessibilité à la prise en charge globale (médicale, eco, nutrit., OEV, juridique/planification et processus budgétaires) est accrue</b>	5.1. 100% des OEV identifiés sont pris en charge selon les normes	UNICEF BM PNUD		415 500 1500
	5.2. 80% des PVVIH <b>identifiées</b> , y compris les réfugiés, qui en ont besoin reçoivent une trithérapie adaptée	OMS UNHCR PNUD UNICEF	126	252 10 2782
	<b>5.3. La PTME est assurée selon les procédures ou normes en la matière dans 80% des SMI des zones d'intervention (4 provinces)</b>	OMS UNICEF		200 195

	5.4. Le plaidoyer pour les droits des PVVIH est assuré	OMS ONUSIDA UNHCR PNUD <b>BIT</b>	2	5  2
<b>6. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes bénéficient de la prise en charge correcte (Protocole Gabon) et des moyens de protection pour lutter contre le paludisme au niveau des formations sanitaires et des communautés</b>	6.1. 80% des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans utilisent les moustiquaires imprégnées <b>dans les zones d'interventions (4 provinces)</b>	OMS UNICEF PNUD	10	160 250 1 173
	6.2. 80% des femmes enceintes utilisent le traitement préventif intermittent dans les <b>zones d'interventions (4 provinces)</b>	PNUD OMS UNICEF	40 10	30 120
	6.3. 70% des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans fébriles bénéficient d'un diagnostic précoce <b>dans les zones d'interventions (4 provinces)</b>	OMS UNICEF UNHCR PNUD	10	200  5
	6.4. 70% des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans bénéficient d'un traitement correct dans les formations sanitaires et les communautés <b>dans les zones d'interventions (4 provinces)</b>	OMS UNICEF PNUD	10	140  2 830
<b>7. La surveillance épidémiologique et la gestion de l'information sont améliorées pour les 2 maladies</b>	7.1. les capacités nationales pour la collecte et la mise à disposition des données fiables sont renforcées	OMS PNUD UNICEF UNFPA BM ONUSIDA	140  125	280 2 261  500
	7.2. Le système d'information sanitaire est redynamisé	OMS ONUSIDA UNICEF UNFPA	12  100	24  15 300
	7.3. Le suivi de la pharmacorésistance des antipaludiques est assuré	OMS PNUD	10	40



DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : GOUVERNANCE				
Priorité ou But National : Améliorer la gouvernance politique, économique et sociale ainsi que la gestion durable des ressources naturelles				
Effet de l'UNDAF : D'ici 2011, les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont améliorées				
Effets des Programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (milliers de USD)	
			Propres	A mobiliser
<b>8. Le cadre législatif, juridique et économique régissant le fonctionnement des institutions politiques et sociales est amélioré</b>	8.1 Le système intégré de gestion d'informations socio-économiques, démographiques et environnementales est amélioré à tous les niveaux (à travers notamment le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de collecte et de mise à disposition des données statistiques fiables)	PNUD UNICEF UNFPA BIT BM	50 200	75 300
	8.2. La législation nationale est harmonisée avec les Conventions internationales (CDE, CEDEF, C 138 et C 182 du BIT) et les accords régionaux et bilatéraux en matière de lutte contre la traite des enfants	UNICEF BIT UNFPA	250 25 200	
	8.3. L'environnement légal et institutionnel assure la protection des enfants et des groupes vulnérables	UNICEF UNHCR	250	450 15
	8.4. Les capacités nationales en matière de prise en compte des questions de population, de réfugiés, de genre, de droit et des OMD dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement sont développées et renforcées	UNFPA PNUD UNHCR	75 50	90 50 17
	8.5. Le cadre légal de l'organisation et du fonctionnement de la société civile est renforcé	PNUD UNFPA UNICEF OMS	50 25	75 50
	8.6. Les capacités des administrations centrales déconcentrées, décentralisées et celles des institutions impliquées dans la gestion des réfugiés sont renforcées	PNUD UNHCR UNICEF		75
	8.7. Les programmes nationaux de mise en œuvre des plans de développement intègrent les préoccupations des groupes vulnérables	PNUD BIT UNHCR UNICEF	3	50
	8.8 La législation nationale en matière de gestion durable des ressources naturelles est harmonisée avec les conventions internationales et accords régionaux et bilatéraux (CDB, CITES, AFLEG, etc)	PNUD FAO		

<b>9. L'implication et la participation des acteurs communautaires dans la gestion des affaires publiques est effective</b>	9.1. Les capacités des communautés à la base sont renforcées et développées	PNUD BM UNHCR UNFPA OMS UNICEF UNESCO	100 25 000  100  200	475  5 250
	9.2 La facilitation de l'accès des communautés à des moyens de production (ressources financières et non financières) est renforcée	PNUD UNHCR		25
	9.3. Des programmes d'éducation et d'information pour l'introduction et l'opérationnalisation des technologies de l'Information et de la Communication sont développés	BM UNESCO	1 000	
<b>10. Un cadre de surveillance écologique opérationnel et efficace est mis en place</b>	10.1. Le cadre stratégique et les capacités de gestion des ressources naturelles sont renforcés	PNUD BM	100	200
	10.2. Les mécanismes de conservation et de financement durables des écosystèmes forestiers ainsi que ceux de séquestration de carbone sont élaborés et mis en oeuvre	PNUD BM FAO	100	200
	10.3. La formation en techniques et méthodes d'exploitation forestières et de pêche à moindre impact écologique est assurée	PNUD FAO BM	50	400
	10.4. La formation en techniques et méthodes de régénération/réhabilitation des zones/écosystèmes dégradés est assurée	FAO BM PNUD		
	10.5. La formation en techniques et méthodes de conservation des écosystèmes est assurée dans le cadre des projets pilotes	PNUD FAO	300	3 000
	10.6. La formation en méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données est renforcée	PNUD, FAO		

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE				
Priorité ou But National: Réduire la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social				
Effet de l'UNDAF : D'ici à l'an 2011, réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur les groupes vulnérables par la diversification de l'économie				
Effets des Programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (en millier de US\$)	
			Propres	A mobiliser
<b>11. Les politiques budgétaires, fiscales et sectorielles pour les pauvres sont adoptées et mises en oeuvre</b>	11.1. Les capacités nationales et locales en matière de politique budgétaire et fiscale en faveur des pauvres sont renforcées, développées et en phase avec le DSCRP et les OMD	PNUD FMI UNICEF BM FAO	225 50	175
	11.2. Des outils de dialogue politique et public pour la réalisation des OMD sont produits et diffusés	PNUD UNICEF BIT UNFPA BM FMI OMS UNESCO FAO	200 100	200 50
	11.3. L'assistance technique et logistique pour l'opérationnalisation du cadre institutionnel et statistique du DSCRP est fournie	PNUD BM FMI UNFPA	150 150	300 200
	11.4. Le système de suivi/évaluation du DSCRP et le système national des statistiques sont opérationnels	PNUD UNICEF FAO BM UNFPA	100 20 250	100 500
<b>12. Les revenus des pauvres et des groupes vulnérables sont augmentés</b>	12.1. Les structures (PME/PMI) de prestation de services ainsi que les organisations professionnelles du secteur rural sont promues et renforcées	UNHCR FAO		15
	12.2. La programmation stratégique pour la lutte contre la pauvreté est renforcée	PNUD BM FMI	25	75

	12.3. Des institutions de microfinance de proximité sont créées et renforcées	PNUD UNHCR FAO	200	1 000 360
	12.4. Un cadre légal pour l'accès des groupes vulnérables (réfugiés, PVVIH/SIDA, handicapés, etc.) au microcrédit et à la terre est identifié et promu	UNHCR FAO	50	50 5
<b>13. Les populations les plus démunies et les plus vulnérables accèdent aux services sociaux de base</b>	13.1. Les infrastructures de santé et de formation sont réhabilitées dans les zones ciblées	UNICEF OMS		
<b>14. Tous les enfants en difficulté, notamment les filles, et ceux appartenant à des groupes minoritaires vulnérables ont accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité</b>	14.1. Les groupes vulnérables sont sensibilisés à l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit	UNICEF UNESCO		150 50
	14.2. Les mécanismes institutionnels et communautaires en faveur du maintien des filles à l'école sont établis	UNICEF PNUD UNESCO	200	50
	14.3. Des données actualisées sur les causes de déperdition scolaire sont disponibles	UNESCO PNUD UNICEF	20	30
	14.4. L'assistance technique pour l'élaboration d'une carte scolaire est fournie	UNESCO UNICEF		60
<b>Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes</b> : Des groupes de revue thématique et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mis en œuvre dans des zones de concentration. Les modalités de gestion appropriées seront appliquées, d'un commun accord entre les parties prenantes.				

**ANNEXE 2**  
**CADRE DE SUIVI ET EVALUATION DE L'UNDAF AU GABON**

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : REDUCTION DE LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTILE				
Priorité ou But National : Réduire la mortalité maternelle et infantile				
Effet de l'UNDAF : L'accès des femmes en âge de procréer et des enfants de moins de 5 ans aux soins de santé de qualité, amélioré d'ici 2011				
		IDH	RMDH/RNDH	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<b>1. L'accès aux soins curatifs de qualité en faveur de la mère et de l'enfant de moins de 5 ans est amélioré</b>	1.1. 13 hôpitaux et 54 centres médicaux et de santé sont approvisionnés en fournitures et produits de santé (médicaments et consommables; matériel de soins obstétricaux et néonataux d'urgence)	% de structures de santé qui sont approvisionnés en fournitures et produits de santé	Rapport de routine du ministère de la Santé	- Volonté politique - Formation professionnelle - Faiblesses dans la planification et la gestion des intrants
	1.2. 64 centres médicaux et centres de santé assurent la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et de la mère	% de structures de santé qui assurent la PCIME % de structures de santé qui assurent la prise en charge de la mère	Rapport de routine du ministère de la Santé	Disponibilité des ressources financières
	1.3. 319 sages femmes, 141 infirmières auxiliaires d'accouchement et 54 médecins sont formés/recyclés en santé maternelle et infantile (dans 54 départements sanitaires)	% de personnes formées et recyclées en SMI	Rapport de routine du ministère de la Santé	Disponibilité des ressources financières
	1.4. 64 centres médicaux et centre de santé ont une approche communautaire et offrent des services en santé de la reproduction	% de structures de santé qui assurent une approche communautaire % des structures de santé qui offrent des services en santé de la reproduction	Rapport de routine du ministère de la Santé	- Disponibilité des ressources financières - Disponibilité des outils de collecte d'information - Approche communautaire d'introduction récente - Faiblesse du SNIS

	1.5. Les réfugiés ainsi que leurs enfants bénéficient des soins de santé primaire y compris les aspects de santé de la reproduction.	- % des femmes réfugiées ainsi que leurs nouveaux-nés bénéficient des soins de santé primaire maternel et infantile - Taux de mortalité infantile (< à 60/1000/an pour les réfugiés). Standard et Indicateurs dans la gestion des opérations UNHCR - Taux brut de mortalité : 0.2/1000/mois. Standard et Indicateurs dans la gestion des opérations UNHCR	Rapport annuel du partenaire	- Disponibilité de ressources financières - Procédure de transfert des structures HCR à l'État Gabonais
<b>2. La prévention des maladies chez les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de 5 ans est renforcée</b>	2.1. Le taux de couverture vaccinal de routine passe de 45 à 90% au niveau national	Taux de couverture vaccinal de routine	Rapport mensuel de routine du Ministère de la santé	- Disponibilité de ressources financières - Formation du personnel
	2.2. 60% de la population cible (adolescents, femmes en âge de procréer et hommes) des zones d'intervention est informée sur la maternité sans risque	-% de la population cible ayant accès aux informations sur la maternité sans risques  % des jeunes filles et femmes réfugiées des zones d'accueil ont accès à l'information sur la maternité sans risque	- Rapport de routine du ministère de la santé  - Rapport annuel du partenaire	Disponibilité de ressources financières
<b>3. L'accès des populations ciblées à une alimentation de qualité et équilibrée est amélioré</b>	3.1. Un programme (intervention) d'éducation nutritionnelle et d'allaitement maternel exclusif est inséré/renforcé dans 13 hôpitaux et 54 centres médicaux et de santé	% de structures sanitaires intégrant l'éducation nutritionnelle et l'allaitement maternel exclusif	Rapport de routine du ministère de la Santé publique	- Disponibilité de ressources financières - Formation du personnel
	3.2. 40% des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants les plus vulnérables bénéficient d'une alimentation enrichie en micronutriments et vitamines dans les zones d'intervention	% de femmes enceintes ou allaitantes et d'enfants vulnérables bénéficiant d'une alimentation enrichie en micronutriments et vitamines	Rapport de routine du ministère de la Santé publique	- Disponibilité de ressources financières - Formation du personnel
	3.3. Les capacités des structures de contrôle et de surveillance de la qualité des aliments sont renforcées	% de structures de contrôle et de surveillance de la qualité des aliments mises en place et fonctionnelles	Rapports de routine des ministères de la Santé publique, de l'Agriculture et du Commerce	- Disponibilité de ressources financières - Capacité d'organisation et de coordination

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : LUTTE CONTRE LA MALADIE				
Priorité ou But National : Réduire la mortalité et la morbidité des maladies				
Effet de l'UNDAF : Les réponses nationales au VIH/SIDA et au paludisme sont renforcées d'ici 2011				
		IDH	RMDH/RNDH	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<b>4. 80% des populations cibles savent prévenir l'infection à VIH</b>	4.1. 80% des jeunes adolescents ont accès à l'information sur le VIH/SIDA	- % des adolescents y compris les réfugiés (14 à 24 ans) ont accès à une information ciblée sur le VIH/Sida  - % des réfugiés participent à des programmes sur le VIH/Sida chaque année	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	4.2. 22 centres de santé de la reproduction offrent des services de qualité (informations, condoms, conseils)	% de centres de santé de la reproduction cibles offrant des services de qualité	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	4.3. 60% des populations à risque (Professionnel (les) du sexe, militaires, prisonniers, camionneurs axe Bitam-Libreville, etc.) ainsi que les réfugiés savent prévenir l'infection à VIH	- Taux de prévalence du VIH/Sida dans les zones d'accueil des populations à risque - % des réfugiés qui se font volontairement tester dans des centres chaque année - nombre de personnes à risque qui savent prévenir l'infection à VIH	- Rapport annuel du partenaire - Rapports des Agences du Système des Nations Unies (SNU)	Disponibilité des ressources financières
	4.4. Une campagne annuelle multimédia de sensibilisation pour le changement de comportement à risque est organisée	- %de personnes sensibilisées, - Supports de sensibilisation et de communication disséminés - Nombre de messages -Nombre de leaders communautaires sensibilisés et encadrés	- Publications dans les medias  -Rapports des campagnes	Disponibilité des ressources financières

	4.5. La programmation, la mise à disposition, la gestion et la sécurisation des préservatifs masculins et féminins est assurée dans les zones d'intervention	- Rapport d'étude d'impact des déterminants socioculturels sur la lutte contre le VIH/SIDA -Nombre de recommandations appliquées -Nombre d'acteurs et leaders à la base informés, sensibilisés et éduqués sur la prévention contre le VIH/SIDA	- Rapport annuel du partenaire - Rapport annuel du UNFPA	- Disponibilité des ressources financières - Rupture des stocks de préservatifs
<b>5. L'accessibilité à la prise en charge globale (médicale, eco, nutrit., OEV, juridique/planification et processus budgétaires) est accrue</b>	5.1. 100% des OEV identifiés sont pris en charge selon les normes	-Nombre d'OEV identifiés qui bénéficient de la prise en charge globale - Nature, qualité et niveau de la prise en charge	- Rapport annuel du partenaire - Rapport du Fonds Mondial	Disponibilité des ressources financières
	5.2. 80% des PVVIH, y compris les réfugiés, qui en ont besoin reçoivent une trithérapie adaptée	- Nombre des PVVIH identifiées bénéficiant d'une trithérapie adaptée - Nombre des réfugiés atteints du VIH/Sida qui reçoivent une trithérapie adaptée	- Rapport annuel du partenaire - Rapport annuel du HCR	Disponibilité des ressources financières
	5.3. La PTME est assurée selon les procédures ou normes en la matière dans 80% des SMI, dans 4 provinces	Nombre de SMI assurant la PTME dans les zones d'intervention (4 provinces)	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	5.4. Le plaidoyer pour les droits des PVVIH est assuré	Nombre de textes juridiques pris en faveur des PVVIH	- Journal officiel - Rapport annuel du partenaire	Volonté politique et institutionnelle
<b>6. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes bénéficient de la prise en charge correcte (Protocole Gabon) et des moyens de protection pour lutter contre le paludisme au niveau des formations sanitaires et des communautés</b>	6.1. 80% des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans utilisent les moustiquaires imprégnées	-Nombre de femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans qui utilisent les moustiquaires imprégnées - nombre de moustiquaires distribuées	Rapport annuel du partenaire Rapport du Fonds Mondial	Disponibilité des ressources financières
	6.2. 80% des femmes enceintes utilisent le traitement préventif intermittent dans 4 provinces	- Nombre de femmes enceintes bénéficiant du TPI dans les 4 provinces	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	6.3. 70% des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans fébriles bénéficient d'un diagnostic précoce	- Taux de prévalence du paludisme de femmes réfugiées enceintes et % des enfants de moins de 5 ans -Pourcentage des femmes enceintes bénéficiant d'un diagnostic précoce	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières



	6.4. 70% des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans bénéficient d'un traitement correct dans les formations sanitaires et les communautés	- % de taux de prévalence du paludisme de femmes réfugiées enceintes et 5% des enfants de moins de 5 ans -Pourcentage des femmes enceintes bénéficiant d'un traitement correct	- Rapport annuel du partenaire - Rapport du Fonds Mondial	Disponibilité des ressources financières
<b>7. La surveillance épidémiologique et la gestion de l'information est améliorée pour les 2 maladies</b>	7.1. les capacités nationales pour la collecte et la mise à disposition des données fiables sont renforcées	-Données de qualités collectes -Régularité de publication des données -Nombre de personnes formées et aptes a la collecte des donnes de qualités	- Rapport annuel du partenaire - Rapport du Fonds Mondial	Disponibilité des ressources financières
	7.2. Le système d'information sanitaire est redynamisé	Données de qualités collectées -Régularité de publication des données -Nombre de personnes formées et aptes à la collecte des donnes de qualité	- Rapport annuel du partenaire - Rapport du Fonds Mondial	Disponibilité des ressources financières
	7.3. Le suivi de la pharmacorésistance des antipaludiques est assuré	Nombre de tests d'efficacité réalisés par an	- Rapport annuel du partenaire - Rapport du Fonds Mondial	Disponibilité des ressources financières

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : GOUVERNANCE				
Priorité ou But National : Améliorer la gouvernance politique, économique et sociale ainsi que la gestion durable des ressources naturelles				
Effet de l'UNDAF : D'ici 2011, les capacités et les performances des institutions publiques et des acteurs communautaires sont renforcées				
		<b>IDH</b>	<b>RNDH/RMDH</b>	
<b>Effets des Programmes</b>	<b>Produits</b>	<b>Indicateurs et bases de référence</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Risques et hypothèses</b>
<b>8. Le cadre législatif, juridique et économique régissant le fonctionnement des institutions politiques et sociales est amélioré</b>	8.1 Le système intégré de gestion d'informations socio-économiques, démographiques et environnementales est amélioré à tous les niveaux (à travers notamment le renforcement des capacités des institutions nationales en matière de collecte et de mise à disposition des données statistiques fiables)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données construite et accessible (processus engagé)</li> <li>- Données socio économiques fiables collectées, traitées et diffusées régulièrement y compris les données relatives aux enfants travailleurs et ceux victimes de la traite (données collectées, cloisonnées et éparses)</li> <li>- Nombre de décisions générées et appliquées pour le bien être des populations</li> </ul>	Rapport d'enquête nationale	Disponibilité de ressources financières
	8.2. La législation nationale est harmonisée avec les Conventions internationales (CDE, CEDEF, C 138 et C 182 du BIT) et les accords régionaux et bilatéraux en matière de lutte contre la traite des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention C 138 est ratifiée (processus de ratification enclenché)</li> <li>- La liste des pires formes de travail des enfants est mise à jour et publiée (liste des travaux dangereux disponible mais à actualiser, adaptée à la convention 182)</li> <li>- Le code du travail est modifié</li> <li>- Le Gabon est signataire d'accords régionaux</li> <li>- Le Gabon est signataire d'accords bilatéraux</li> <li>- CDE et CEDEF sont intégrées dans la législation nationale</li> </ul>	Le Journal Officiel	Engagement politique et institutionnel

	8.3. L'environnement légal et institutionnel assure la protection des enfants et des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structures d'encadrement et de prise en charge des enfants en détresse</li> <li>- Nombre de réfugiés détenteurs d'une carte d'identité de réfugiés</li> <li>- Nombre de réfugiés ayant exprimé leur volonté de retour qui sont rapatriés chaque année.</li> <li>- Nombre de réfugiés détenteurs d'une carte d'identité de réfugiés</li> <li>- Nombre de commissions tripartites Gabon /COB/HCR tenues chaque année</li> </ul>	Rapport annuel de Protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des ressources financières</li> <li>- Disponibilité des ressources humaines : événements politiques (élections, fêtes de l'indépendance).</li> <li>- Lenteur dans la mise en place du cadre légal et institutionnel</li> </ul>
	8.4. Les capacités nationales en matière de prise en compte des questions de population, de réfugiés, de genre, de droit et des OMD dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement sont développées et renforcées	- Nombre de programmes élaborés et mis en œuvre intégrant les questions de population, de réfugiés, de genre, de droit et des OMD dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement sont développées et renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport des Agences du SNU et institutions de l'État</li> <li>- Rapport annuel du partenaire/HCR</li> <li>- Rapport d'étude nutritionnelle</li> </ul>	Disponibilité des ressources financières
	8.5. Le cadre légal de l'organisation et du fonctionnement de la société civile est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs de la société civile formés en gestion programmatique et financière</li> <li>- Nature et quantités de matériels de travail acquis par les organisations de la société civile</li> <li>- Nombre d'unités de coordination de la société civile</li> <li>- Législation favorable au développement des ONG élaborée et adoptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activités et de suivi des partenaires</li> <li>- Rapports des agences du SNU</li> </ul>	Lenteur dans la mise en place du cadre légal
	8.6. Les capacités des administrations centrales déconcentrées, décentralisées et celles des institutions impliquées dans la gestion des réfugiés sont renforcées	Nombre de formations sur le droit international et le droit des réfugiés réalisées au bénéfice des institutions impliquées dans la gestion des réfugiés	Rapport annuel de Protection	Disponibilité des ressources financières

	8.7. Les programmes nationaux de mise en œuvre des plans de développement intègrent les préoccupations des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de programmes nationaux et locaux intégrant l'équité et le genre, les populations vulnérables et les OMD</li> <li>- Nombre de réfugiés bénéficiant des projets nationaux communautaires dans les zones d'accueil</li> <li>- Le plan national de lutte contre le travail et la traite des enfants est budgétisé et mise en oeuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports des agences du SNU</li> <li>- Rapports des Institutions de l'État</li> <li>- Rapport annuel du partenaire/HCR</li> <li>- Journal Officiel</li> <li>- Rapport annuel du Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des ressources financières</li> <li>- Engagement politique et institutionnel</li> </ul>
	8.8. La législation nationale en matière de gestion durable es ressources naturelles est harmonisée avec les conventions internationales et accords régionaux et bilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de textes d'applications mis en œuvre sectoriellement</li> <li>- Nombre de mécanismes mis en œuvre avec l'implication de la société civile et des ONG</li> </ul>	Rapport annuel du Gouvernement	Engagement politique et institutionnel
<b>9. L'implication et la participation des acteurs communautaires dans la gestion des affaires publiques est effective</b>	9.1. Les capacités des communautés à la base sont renforcées et développées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réseaux territoriaux communautaires mis en place et opérationnels</li> <li>- Nombre de programmes de coopération décentralisée élaborés et mis en œuvre</li> <li>- Qualité de la gouvernance locale</li> <li>- Nombre de bénéficiaires de formations professionnelles et d'apprentissage, y compris les formations techniques</li> <li>- Nombre de rapports de gestion administrative et financière locale élaborés</li> </ul>	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	9.2. La facilitation de l'accès des communautés à des moyens de production (ressources financières et non financières) est renforcée	% des réfugiés impliqués dans les projets agricoles, de pêche, de foresterie qui ont accès facile à la terre et aux ressources halieutiques et forestières	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	9.3. Des programmes d'éducation et d'information pour l'introduction et l'opérationnalisation des technologies de l'Information et de la Communication sont développés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de programmes mis en œuvre</li> <li>% des populations sachant utiliser les TIC en milieu communautaire</li> </ul>	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières

<b>10. Un Cadre de surveillance écologique opérationnel et efficace est mis en place</b>	10.1. Le cadre stratégique et les capacités de gestion des ressources naturelles sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plates-formes impliquant la société civile mises en place et opérationnelles</li> <li>- Cadre stratégique élaboré ou révisé</li> <li>- Nombre d'experts formés sur la gestion des techniques et méthodes de gestion des ressources naturelles</li> <li>- Outils de qualité développés et appliqués pour la gestion des ressources naturelles</li> <li>- Ressources financières et humaines accrues</li> </ul>	Rapports du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement politique et institutionnel</li> <li>- Disponibilité des ressources financières</li> </ul>
	10.2. Les mécanismes de conservation et de financement durables des écosystèmes forestiers ainsi que ceux de séquestration de carbone sont élaborés et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mécanismes adoptés et appliqués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document du cadre stratégique appliqué</li> <li>- Rapports de sessions de formation</li> </ul>	Disponibilité des ressources financières
	10.3. La formation en techniques et méthodes d'exploitation forestières et de pêche à moindre impact écologique est assurée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre de programmes mis en œuvre sur la base de cette formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du partenaire</li> <li>- Rapports de sessions de formation</li> </ul>	Disponibilité des ressources financières
	10.4. La formation en techniques et méthodes de régénération/réhabilitation des zones/écosystèmes dégradés est assurée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre de programmes mis en œuvre sur la base de cette formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du partenaire</li> <li>- Rapports de sessions de formation</li> </ul>	Disponibilité des ressources financières
	10.5. La formation en techniques et méthodes de conservation des écosystèmes est assurée dans le cadre des projets pilotes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre de programmes mis en œuvre sur la base de cette formation</li> <li>- Nombre d'ONG formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du partenaire</li> <li>- Rapports de sessions de formation</li> </ul>	Disponibilité des ressources financières
	10.6 la formation en méthodes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre de programmes mis en œuvre sur la base de cette formation</li> <li>- Nombre d'ONG formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport du partenaire</li> <li>- Rapports de sessions de formation</li> </ul>	Disponibilité des ressources financières

DOMAINE THÉMATIQUE DE L'UNDAF : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE				
Priorité ou But National: Réduire la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social				
Effet de l'UNDAF : D'ici à l'an 2011, réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur les groupes vulnérables par la diversification de l'économie				
		IDH	RMDH/RNDH	
Effets des Programmes	Produits	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<b>11. Les politiques budgétaires, fiscales et sectorielles pour les pauvres sont adoptées et mises en oeuvre</b>	11.1. Les capacités nationales et locales en matière de politique budgétaire et fiscale en faveur des pauvres sont renforcées, développées et en phase avec le DSCR et les OMD	- Nombre d'experts nationaux formés/recyclés et capables de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques budgétaires et fiscales pro pauvres, en phase avec le DSCR et les OMD	Rapports de mise en œuvre des formations/recyclage	Disponibilité des ressources financières
	11.2. Des outils de dialogue politique et public pour la réalisation des OMD sont produits et diffusés	- Document du deuxième Rapport de progrès sur les OMD du Gabon. - Document du deuxième Rapport National sur le développement humain. - Nombre personnes sensibilisées sur les conclusions et recommandations des Rapports Mondiaux sur le Développement humain - Nombre personnes sensibilisées sur les conclusions et recommandations des Rapports Nationaux sur le Développement humain.	- Rapports publiés et disséminés - Rapports de diffusion	- Engagement politique et institutionnel - Disponibilité des ressources financières
	11.3. L'assistance technique logistique pour l'opérationnalisation du cadre institutionnel et statistique du DSCR est fournie	- Textes des organes élaborés et mis en application - Dispositif institutionnel opérationnel - Équipements disponibles et opérationnels pour le DSCR	- Rapports de suivi des partenaires - Rapports d'établissement du cadre institutionnel du DSCR	Disponibilité des ressources financières
	11.4. Le système de suivi/évaluation du DSCR et le système national des statistiques sont opérationnels	- Mécanismes de suivi des OMD et de la pauvreté renforcés - Base de données statistiques renforcée et opérationnelle	- Rapport d'activités de la Direction Générale de la Statistique - Rapport de mise en œuvre du DSCR	Disponibilité des ressources financières

<b>12. Les revenus des pauvres et des groupes vulnérables sont augmentés</b>	12.1. Les structures (PME/PMI) de prestation de services ainsi que les organisations professionnelles du secteur rural sont promues et renforcées	- % des femmes réfugiées bénéficiant des activités génératrices de revenus - % des réfugiés bénéficiaires des activités génératrices de revenus qui ne sollicitent plus d'assistance sociale - % des bénéficiaires qui sont régulièrement suivis et encadrés	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	12.2. La programmation stratégique pour la lutte contre la pauvreté est renforcée	- Plan décennal pour la réalisation des OMD élaboré et adopté - Document de financement et de budgétisation des OMD disponible -DSCRP révisé pour la réalisation des OMD	Rapports d'activité des partenaires	Disponibilité des ressources financières
	12.3. Des institutions de micro finance de proximité sont créées et renforcées	- Taux de recouvrement du crédit octroyé - 2 modules de formation sur la gestion des micros crédit dispensées chaque année au profit du partenaire de mise en œuvre et des réfugiés Nombres d'institutions de microfinance créées et opérationnelles - Taux de remboursement des microcrédits octroyés	Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
	12.4. Un cadre légal pour l'accès des groupes vulnérables (réfugiés, PVVIH/SIDA, handicapés, etc.) au microcrédit et à la terre est identifié et promu	Accès des groupes les plus vulnérables au micro crédit et aux ressources naturelles développée et mise en œuvre	- Document de stratégie partenaires/HCR - Rapport annuel du partenaire	Disponibilité des ressources financières
<b>13. Les populations les plus démunies et les plus vulnérables accèdent aux services sociaux de base</b>	13.1. Les infrastructures de santé et de formation sont réhabilitées dans les zones ciblées	Nombre d'infrastructures de santé et de formations réhabilitées	Rapport du partenaire	Adhésion et participation des populations cibles

<b>14. Tous les enfants en difficulté, notamment les filles, et ceux appartenant à des groupes minoritaires vulnérables ont accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité</b>	14.1. Les groupes vulnérables sont sensibilisés à l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit	- % de groupes vulnérables sensibilisés	- Outils de sensibilisation mis en oeuvre - Rapports	- Volonté politique - Disponibilité de ressources financières - Volonté des parents
	14.2. Les mécanismes institutionnels et communautaires en faveur du maintien des filles à l'école sont établis	- % de filles à l'école	- Carte scolaire	- Insuffisance de structures
	14.3. Des données actualisées sur les causes de déperdition scolaire sont disponibles	- Nombre de données actualisées par an	- Rapport d'études	- Disponibilité de ressources financières - Volonté politique
	14.4. L'assistance technique pour l'élaboration d'une carte scolaire est fournie	Carte scolaire opérationnelle	- Rapport d'atelier	- Disponibilité de ressources financières - Volonté politique



**Annexe 3**  
**Calendrier de Suivi-Évaluation pour le cycle de programme**

		<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
<b>Activités de S-E de l'Equipe de pays</b>	<b>Sondages/études</b>	Mise à jour du cadre des indicateurs (base de données commune)	Enquête effets programme Mise à jour du cadre des indicateurs (base de données commune)	Enquête effets programme Mise à jour du cadre des indicateurs (base de données commune)	Enquête effets programme Mise à jour du cadre des indicateurs (base de données commune)	Enquête effets programme Mise à jour du cadre des indicateurs (base de données commune)
	<b>Système de suivi</b>	Réunions revue thématique Réunions comité de pilotage Réunions Gvt/SNU	Réunions revue thématique Réunions comité de pilotage Réunions Gvt/SNU	Réunions revue thématique Réunions comité de pilotage Réunions Gvt/SNU	Réunions revue thématique Réunions comité de pilotage Réunions Gvt/SNU	Réunions revue thématique Réunions comité de pilotage Réunions Gvt/SNU
	<b>Evaluations</b>		Évaluation thématique	Évaluation d'impact à moyen terme	Évaluation thématique	Évaluation d'impact
	<b>Revues</b>	Revues annuelles du programme Revues annuelles de l'UNDAF	Revues annuelles du programme Revues annuelles de l'UNDAF	Revues annuelles du programme Revues annuelles de l'UNDAF	Revues annuelles du programme Revues annuelles de l'UNDAF	Revues annuelles du programme Revues annuelles de l'UNDAF
<b>Références de planification</b>	<b>Jalons de l'évaluation de l'UNDAF</b>		Elaboration des termes de référence de l'évaluation de l'UNDAF	Evaluation à mi-parcours de l'UNDAF		Evaluation finale de l'UNDAF
	<b>Renforcement des capacités de S-E</b>	Appui aux services nationaux en matière de collecte et de traitement des données de suivi au niveau central	Renforcement de capacités des communautés en planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes/projets			
	<b>Utilisation de l'information</b>	Rapport OMD Rapport annuel de mise en œuvre du DSCR Rapport du Coordonnateur Résident RNDH	Rapport annuel de mise en œuvre du DSCR Rapport du Coordonnateur Résident	DSCR révisé Rapport annuel de mise en œuvre du DSCR Rapport du Coordonnateur Résident	Rapport OMD Rapport annuel de mise en œuvre du DSCR Rapport du Coordonnateur Résident RNDH	Rapport annuel de mise en œuvre du DSCR Rapport du Coordonnateur Résident
	<b>Activités des partenaires</b>					

**Annexe 4  
Budget UNDAF  
(en milliers de dollars US)**

Composantes du programme	Banque Mondiale		BIT		FAO		HCR		OMS		PNUD		UNFPA		UNICEF		UNESCO		TOTAL	
Réduction de la mortalité maternelle et infantile	-	-	-	-	-	-	-	113	165	1070	-	-	600	800	2080	175	-	-	2845	2158
Lutte contre la maladie	-	500	-	-	-	-	-	51	433	1733	940	7080	1050	1750	-	1295	-	100	2423	12509
Gouvernance	26000	-	28	-	-	-	-	62	-	-	1550	6125	550	550	700	450	-	-	28828	7187
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	-	-	50	425	-	-	950	1875	500	750	270	150	20	190	1790	3390
<b>TOTAL</b>	<b>26000</b>	<b>500</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50</b>	<b>651</b>	<b>598</b>	<b>2803</b>	<b>3440</b>	<b>15080</b>	<b>2700</b>	<b>3850</b>	<b>3050</b>	<b>2070</b>	<b>20</b>	<b>290</b>	<b>35886</b>	<b>25244</b>

Ressources propres

Ressources à mobiliser

Budget total provisoire de la composante 1 du programme de coopération 2007-2011 : 5 003 000 dollars US

Budget total provisoire de la composante 2 du programme de coopération 2007-2011 : 14 932 000 dollars US

Budget total provisoire de la composante 3 du programme de coopération 2007-2011 : 36 015 000 dollars US

Budget total provisoire de la composante 4 du programme de coopération 2007-2011 : 5 180 000 dollars US

Budget total provisoire du programme de coopération 2007-2011 (ressources propres + ressources à mobiliser) : 61 130 000 dollars US